

## Règlement intérieur

### Article 1

Le présent règlement définit les règles générales et permanentes relatives aux actions de formation se déroulant au sein du centre de formation S'DANCE&FIT, ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De fumer dans l'enceinte du centre de formation ;
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux du centre ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'occasionner des nuisances au sein du centre de formation ou pour le voisinage de celui-ci, notamment lors des pauses déjeuner.
- De copier ou diffuser les livrets pédagogiques, et autres supports de formation ou d'évaluation fournis au stagiaire dans le cadre de la formation. Ces documents restent l'entièvre propriété du centre.

### Article 3 : Assurance et dégradations

Le stagiaire est responsable de toute dégradation qu'il pourrait occasionner dans l'enceinte du centre de formation. Elle donnera lieu à un constat pris en charge par sa responsabilité civile.

Le centre n'est en aucun cas responsable des vols qui peuvent survenir au sein du centre.

### Article 4 : Repas, transport et hébergement

Les repas ainsi que les frais d'hébergement et de transport pour la participation à la formation le cas échéant, sont à la charge du stagiaire. Le centre de formation fourni aux stagiaires les informations utiles concernant les transports en commun ainsi que les possibilités d'hébergement et de restauration à proximité du centre.

### Article 5 : Respect des horaires

Une feuille de présence signée par les stagiaires et le formateur sera établie par demi-journée. Il est impératif de respecter les horaires de formation. Tout retard ne donnera lieu à aucun rattrapage.

## Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité suivantes doivent être strictement respectées :

- Se changer au besoin au sein des vestiaires ;
- Mettre une serviette personnelle sur le tapis de sol (fourni par le centre) durant la pratique par mesure d'hygiène ;
- Respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à son état ou à son bon fonctionnement : barres, agrès, tapis de sol...
- Ne pas pratiquer sur les barres et agrès du centre en dehors des horaires de formation et sans autorisation préalable et surveillance du formateur ;
- Ne pas toucher aux éléments de serrage et de sécurité des barres et agrès ;
- Respecter toute autre consigne de sécurité en vigueur dans l'enceinte du centre et dont le stagiaire sera informé par affichage ou bien directement par la direction du centre et/ou les formateurs.

## Article 7 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction du centre de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive du stagiaire de la formation.

Aucune sanction ne pourra toutefois être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Le stagiaire aura la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés auprès de la direction du centre. Le cas échéant la sanction retenue fera l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.

## Article 8 : Responsabilité d'enseignement

A l'issue de la formation, le stagiaire assumera toute responsabilité et toutes les conséquences résultant de sa pratique, de quelque nature qu'elle soit, tant sur un plan juridique que moral, de telle sorte que le centre de formation ne soit jamais mis en cause.

**Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).**

# Conditions Générales de Vente

## Article 1 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations de chacune des 2 parties désignées par « le client » ou « le stagiaire » et « S'Dance&Fit » ou « le centre de formation ». Tout client de S'Dance&Fit est tenu de lire les présentes conditions générales et d'accepter les conditions relatives à l'utilisation du site. Tout client des prestations fournies par S'Dance&Fit accepte de ce fait et sans restriction les présentes conditions générales. En contrepartie, S'Dance&Fit s'engage à mener à bien les prestations fournies, conformément aux conditions stipulées dans ces conditions générales. Pour contacter S'Dance&Fit vous pouvez écrire en Français ou en Anglais par voie électronique à : [sdance.fit@gmail.com](mailto:sdance.fit@gmail.com) ou par voie postale à : S'Dance&Fit – 6 Chemin de la Briqueterie, 33610 Canéjan.

## Article 2 : RESPONSABILITE

Afin d'assurer sa sécurité et celle des autres élèves, au sein du studio, le stagiaire s'engage expressément à respecter le contenu des formations et toutes les règles de sécurité s'appliquant aux formations de S'Dance&Fit :

- Informer son formateur et le centre de formation de tout problème physique, maladie ou blessure existant(e) ou nouveau ;
- Respecter les horaires ;
- Respecter les autres stagiaires ;
- Respecter les consignes des formateurs ou intervenants extérieurs concernant la sécurité, l'exécution des mouvements et les mouvements que le stagiaire peut effectuer ou non ;
- Rester toujours vigilant(e) et concentré(e) pendant l'exécution des mouvements, même ceux acquis- ;
- Ne jamais effectuer un mouvement nouveau ou dangereux sans la consigne et la parade du formateur ;
- Ne pas appliquer de cosmétique gras (crème, huile, lait) sur le corps et les mains le jour du cours pour ne pas rendre le matériel glissant en pole dance/cerceau aérien ou ne pas imprégner les tissus en hamac aérien ;

L'accès aux formations n'est pas recommandé aux femmes enceintes au-delà de 4 mois de grossesse (travail de la ceinture abdominale, mouvements contraignants...). En cas d'accident, le stagiaire accepte que les membres de l'équipe de S'Dance&Fit interviennent pour les premiers secours.

Comme toute autre discipline acrobatique, la pole dance et autres arts aériens induisent des risques de blessure, chute ou dommage corporel pouvant aller dans de très rares cas jusqu'à la paralysie, le coma ou la mort. En participant à toute formation chez S'Dance&Fit, le client déclare avoir pris pleine connaissance de ces risques et les accepter. Il déclare se reconnaître responsable de toutes conséquences découlant de sa pratique et dégager de toute responsabilité S'Dance&Fit, les membres de son équipe ou intervenants extérieurs, en renonçant à toute plainte ou poursuite contre S'Dance&Fit, les membres de son équipe ou intervenants extérieurs en cas d'accident, blessure, dommage ou douleur causée par sa participation à une formation chez S'Dance&Fit.

Le client déclare avoir pleine capacité physique à pratiquer l'ensemble des disciplines pratiquées au cours des sessions pratiques de formation au sein du centre S'Dance&Fit.

Il est de la responsabilité du client de détenir une assurance responsabilité civile personnelle en cas d'accident, de dommages qu'il pourrait causer aux tiers, de bris ou perte d'objets personnels, ou d'en assumer personnellement les frais inhérents.

### **Article 3 : RESPONSABILITE ET UTILISATION DU SITE INTERNET**

Il revient au client de s'informer grâce au site internet du centre et de formuler toute autre demande à S'Dance&Fit. Le contenu du site internet est à usage informatif exclusivement. Les photos du site sont non contractuelles. Les propos tenus sur le site intenet ne représentent que l'opinion de leur auteur et n'engagent pas les sociétés, entreprises ou collectifs mentionnés ou auxquels il peut être associé. Tout contenu téléchargé se fait aux risques et périls de l'utilisateur et sous sa seule responsabilité.

### **Article 4 : CONDITIONS DE VENTE**

Les prestations de formations sont vendues individuellement aux stagiaires et les tarifs dépendent du type de formation choisi et du format (privé, semi-privé, collectif).

### **Article 5 : CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le règlement des prestations s'effectue par chèque ou bien virement bancaire en une ou plusieurs fois directement auprès du centre de formation. Un acompte de 30% doit être versé, passé le délai de rétractation légal, afin de réserver définitivement sa place à une session de formation, au maximum 7 jours avant le début de la formation.

### **Article 6 : DEROULEMENT ET TARIFS DES PRESTATIONS**

Les tarifs mentionnés ici sont exprimés en euros, hors taxes (HT).

#### TARIFS

Module pédagogique : 300 €

Module Technique Pole Dance Initiation/Débutant : 490 €

Module Technique Pole Dance Intermédiaire 1/2 : 550 €

Module Technique Pole Dance Inter 3/Avancé : 650 €

Module Enseigner l'Exotic Pole : 450 €

Module Technique Cerceau ou Hamac Aérien Débutant/Inter 1 : 490 €

Module Technique Cerceau ou Hamac Aérien Inter 2/Avancé : 650 €

Module Technique Yoga Aérien : 490 €

Module « Créer votre studio d'enseignement des arts aériens » : 350 €

Pack « ONLINE » Pole Dance / Cerceau ou Hamac ou Yoga Aérien – Niveau Initiation/Débutant : 650 €

Pack « ONLINE » Pole Dance – Niveau Intermédiaire 1/2 : 550 €

Module Prévention des Blessures dans la pratique des Danses Aériennes (seul) : 150 €

Module Souplesse & Mobilité : 450 €

## **Article 7 : DELAIS DE RETRACTATION**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## **Article 8 : INTERRUPTION DU STAGE**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du centre de formation, des dates de formation ultérieures seront proposées au stagiaire. Si la formation ne peut être reportée, le stagiaire sera remboursé des sommes déjà versées au centre de formation.

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue :

- avant le début de la formation (mais une fois le délai de rétractation passé), l'acompte de 30% sera dû par le stagiaire à titre de dédommagement des frais administratifs et pédagogiques ;
- après le début de la formation, l'intégralité du montant de la formation sera due par le stagiaire.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat de formation.

## **Article 9 : CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

## **Article 10 : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

Aucun usage autre que celui servant à mener à bien les prestations de S'Dance&Fit ne sera fait des données personnelles collectées sur le site internet ou au sein du centre de formation, sauf sur réquisition judiciaire.

## **Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tout le contenu des formations, incluant les supports pédagogiques, marques, logos, graphisme, photos, textes, vidéos est la propriété de ses auteurs. Toute copie ou partage de ces différents éléments sur tout

support, en dehors de celle faite à l'usage personnel et exclusif du copiste, est possible de poursuites judiciaires. Toute reproduction de ces différents éléments, même partielle, est interdite sans l'accord écrit de leurs auteurs. Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Pour toute demande, contactez le centre de formation S'Dance&Fit.

## **Article 12 : LIENS HYPERTEXTE**

Le site internet du centre ou les supports de formation peuvent offrir des liens choisis et commentés vers d'autres sites ou d'autres ressources disponibles sur Internet. Néanmoins, S'Dance&Fit ne peut engager sa responsabilité quant à ces liens hypertextes. Les risques liés à leur utilisation incombent à l'internaute, qui doit se conformer à leurs conditions d'utilisation. Aucune incrustation du site internet du studio dans un autre site internet n'est par ailleurs autorisée.

## **Article 13 : QUESTIONS ET SUGGESTIONS**

Dans le but de toujours améliorer ses prestations, S'Dance&Fit encourage vivement le client à formuler toute question, suggestion ou remarque concernant le fonctionnement du centre ou le déroulement des formations. L'équipe se rend disponible pour y répondre.

## **Article 14 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

S'Dance&Fit se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales, en veillant à toujours respecter l'équilibre des droits et obligations entre S'Dance&Fit et le client.

*Date de mise à jour des présentes conditions générales : 02 Janvier 2024, par la Directrice du centre de formation, Sara DANJOU.*

Règlement Intérieur & CGV  
S'DANCE&FIT